



"Entre deux joints"... Puis-je conduire, Docteur?

In Le médecin du Québec, vol. 50, n°10. 10/2015. Coll. Formation continue.

Thème:

Europe - drogues et médicaments ^[1]

Date du document:

Jeudi Octobre 1 2015

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Québec. La conduite automobile est une tâche complexe exigeant plusieurs actions simultanées qui nécessitent un degré élevé d'attention et de concentration. Par conséquent, toute substance psychoactive susceptible d'altérer les fonctions cérébrales supérieures (concentration, attention, analyse, prise de décision, jugement, habiletés motrices et vigilance) peut interférer avec la conduite sécuritaire d'un véhicule. Or, il est extrêmement difficile pour le patient, voire impossible, de connaître la concentration ou la nature de la substance ingérée. Ainsi, divers effets peuvent être appréhendés (sans compter ceux résultant des poly-addictions). Cet article, destinés aux médecins généralistes, apporte des éléments réglementaires et propose une méthodologie pour remplir le questionnaire médical et dépister une consommation problématique afin d'accompagner le patient. Il rappelle que la rencontre avec le patient et l'anamnèse sur ses habitudes de consommation restent pour le médecin une occasion privilégiée de faire de la sensibilisation concernant la conduite sécuritaire et la consommation de substances psychotropes. (Note: la réglementation québécoise concernant les médecins ne s'applique pas en France).

Auteur(s):

Bernard BOUTET

Lien(s) utile(s)

- <https://fmoq-mdq.s3.amazonaws.com/2015/10/027-030-DrBoutet-1015.pdf> ^[2]

[Retour à la base documentaire](#) ^[3]
